

BULLETIN INFO SUR L'INDEXATION

Jacques Spooner

Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (CSQ)

Vol. 4, nO 3, avril 2006

Notre revendication: gage de la protection de notre pouvoir d'achat

Le 14 décembre 2005, lors du dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, à 10 h 30, tout était encore à l'heure des négociations entre le gouvernement et les syndicats. Et pourtant, le 15 décembre 2005, le Premier ministre, Jean Charest, imposait une loi spéciale fixant les conditions salariales des employées et employés du secteur public, soit 8 % d'augmentation sur six ans: 0 % les deux premières années puis 2 %, 2 %, 2 % et 2 %. Cette loi est un accroc à la démocratie, au droit de négocier. Elle prévoit de fortes pénalités visant ainsi à réduire à néant les réactions syndicales de protestation.

« Non seulement, le gouvernement Charest s'attaque au droit de négocier mais il veut empêcher le droit de faire respecter nos droits syndicaux ainsi que celui d'exprimer notre indignation »¹.

Les prochaines négociations sont prévues pour 2010. Pendant ce temps, notre pouvoir d'achat diminue, nous ne pouvons donc pas attendre encore 4 ans avant d'espérer remettre le dossier retraite à l'horaire des négociations!

La Loi 142 nous rappelle, à nous, retraitées et retraités du secteur public l'année 1982, lorsque le gouvernement péquiste a «décrété » unilatéralement et sans consulter les syndiqués, une modification à la formule d'indexation, en soustrayant 3 % de l'indice des prix à la consommation, soit IPC - 3 % pour les années suivantes. Cette désindexation amène une perte importante de notre pouvoir d'achat.

Les personnes salariées, qui prennent leur retraite à compter de 2000, ont obtenu que la formule IPC - 3 % soit améliorée en ajoutant, « minimum 50 % » . Donc, à partir du début du 21^e siècle, les personnes « ont droit » à une demi-indexation pour les années travaillées (2000 et suivantes).

Le temps presse...

- 190 000 personnes à la retraite et leurs familles sont concernées par ce manque à gagner.
- 190 000 personnes ont une lutte à mener, une cause à défendre.

C'est ENSEMBLE que nous poursuivons les actions entreprises depuis de nombreuses années afin d'améliorer notre pouvoir d'achat et retrouver l'indexation complète de nos rentes de retraite.

Le 27 mars 2006 Mariette Gélinas, présidente